

CHARTRE DE DEONTOLOGIE « PRATICIEN(NE) EN SOINS ENERGETIQUES » ENERGETICIEN(NE)

1. Je ne formule pas de diagnostics médicaux, je ne fais jamais suspendre un traitement médical en cours sans l'accord du médecin traitant et ne m'oppose pas à une intervention chirurgicale.
2. Je ne suggère jamais à mon client d'interrompre son suivi médical, ses examens ou son traitement.
3. Si je le juge nécessaire, j'adresserais mon client à un médecin ayant la compétence nécessaire pour traiter son cas et ce dans l'intérêt et la sécurité de mon client.
4. Je suis tenue de respecter le secret professionnel et d'observer la plus grande discrétion en toutes circonstances.
5. Je ne divulgue les résultats de mon intervention qu'avec l'accord de mon client.
6. Je me fais un devoir d'apaiser et de soulager ou d'atténuer les maux et la souffrance de ceux qui ont recours à moi, dans l'extrême limite de mes moyens.
7. Je me fais un devoir de prêter assistance et de mettre en œuvre mes compétences aux indigents, aux porteurs de handicaps, et aux malades en phase terminale à la demande du médecin traitant.
8. Je ne reçois pas et ne traite pas les mineurs ou les déficients mentaux sans la présence de leurs parents ou de leur tuteur légal.
9. Dans mes relations avec mes clients, je reste humble, honnête et de bonne foi. J'évite dans mon discours les paroles maladroites ou nocives et ne fait pas d'allégations mensongères ou d'illusions trompeuses. Je m'interdis de faire appel à des superstitions.
10. Dans l'exercice de mes fonctions, je ne surestime ni mes compétences, ni mes possibilités. Cette attitude garantie au consultant l'innocuité de mon action, celle-ci demeurant strictement complémentaire à la médecine conventionnelle.
11. Je dois préserver, discipliner et coordonner mes dons naturels, les qualités intellectuelles et morales.
12. Je dois me mettre en conformité avec les obligations administratives du/des Etat(s) dans lequel/lesquels j'exerce mon activité et je m'astreins à respecter les normes ou les statuts en vigueur.
13. Je me refuse à assimiler la profession de Praticien(ne) en soins énergétiques à une quelconque science occulte, ou à confondre ma pratique avec celle des arts divinatoires ou de la parapsychologie.

DÉONTOLOGIE

- Toutes les consultations sont strictement confidentielles et sur rendez-vous
- Chaque personne qui consulte est libre de ses choix et de ses décisions, elle en est aussi pleinement responsable

